

Distr. générale 19 novembre 2009 Français Original : anglais

Assemblée générale
Dixième session extraordinaire d'urgence
Point 5 de l'ordre du jour
Mesures illégales prises par les autorités israéliennes
à Jérusalem-Est occupée ainsi que dans le reste
du territoire palestinien occupé

Conseil de sécurité Soixante-quatrième année

## Lettre datée du 18 novembre 2009, adressée au Secrétaire général par l'Observateur permanent de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je vous écris aujourd'hui pour vous informer que nous sommes profondément préoccupés par les récentes mesures illégales prises par Israël à Jérusalem-Est occupée et que nous les condamnons vivement. Le mardi 17 novembre 2009, Israël, Puissance occupante, a approuvé la construction de 900 nouveaux logements dans la colonie de peuplement illégale de Gilo, au sud de Jérusalem-Est occupée. L'approbation du projet de construction de ces logements dans le territoire palestinien occupé est une nouvelle preuve de la persistance et de l'intensification de la politique israélienne de confiscation de terres et de colonisation qui a été appliquée avec la plus grande rigueur à Jérusalem-Est.

À ce propos, les dirigeants palestiniens ont averti à maintes reprises que les plans d'expansion des colonies élaborés par le Gouvernement israélien actuel déboucheraient sur une augmentation sans précédent du nombre de colons au cours des deux prochaines années et de nouvelles confiscations et destructions de terres et de biens palestiniens. Ces actes constituent des violations graves de la quatrième Convention de Genève et des dispositions pertinentes du droit international et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale. De plus, ils vont complètement à l'encontre de l'objectif clairement défini et appuyé par la communauté internationale du processus de paix visant à régler le conflit israélopalestinien, à savoir la création d'un État de Palestine viable et d'un seul tenant, vivant aux côtés d'Israël dans la paix et la sécurité sur la base des frontières d'avant 1967.

De fait, l'expansion prévue de la colonie illégale de Gilo ainsi que toutes les déclarations précédentes concernant l'implantation de colonies prouvent clairement qu'Israël est résolu à réduire à néant les chances de parvenir à un règlement de paix prévoyant deux États. Cette dernière approbation reflète également l'arrogance absolue dans laquelle Israël se complaît en matière de pouvoir et d'impunité et



montre clairement son mépris pour la volonté et le consensus de la communauté internationale à ce propos et pour les résolutions de l'ONU, qui affirment que Jérusalem-Est occupée fait partie intégrante du territoire palestinien occupé et que toutes les mesures de colonisation et d'annexion prises par Israël dans la ville sont nulles et non avenues et n'ont aucune validité en droit.

Une fois encore, nous alertons la communauté internationale sur le fait que l'expansion des colonies israéliennes à Jérusalem-Est occupée s'accélère à un rythme sans précédent et se poursuit de pair avec la vigoureuse campagne menée par Israël pour démolir des maisons palestiniennes et expulser et déplacer des centaines de familles palestiniennes autochtones de la ville. Ces deux derniers jours, la Puissance occupante a démoli d'autres maisons palestiniennes, privant d'abri deux familles comptant sept enfants

Aujourd'hui, une autre maison a été démolie dans le quartier d'Al-Isawiyya de Jérusalem-Est occupée. Ces politiques et mesures israéliennes visent à modifier la composition démographique, le statut et la nature de Jérusalem-Est, l'objectif étant de créer une nouvelle réalité sur le terrain, ce qui a pour effet de prendre le pas sur une solution définitive du conflit israélo-palestinien.

En outre, le Gouvernement israélien et ses responsables mentionnent continuellement dans leurs discours que les chances de paix sont mises en danger. Ainsi, après avoir récemment approuvé l'expansion de colonies illégales à Jérusalem-Est occupée, le Premier Ministre israélien a publié une déclaration dans laquelle il a dit notamment ce qui suit : « Jérusalem est la capitale d'Israël et le restera ». Cette déclaration réaffirme la position de son gouvernement en ce qui concerne la ville, qui est totalement contraire au droit international et aux résolutions pertinentes de l'ONU, et en violation flagrante de ceux-ci, le premier affirmant l'inadmissibilité de l'acquisition de territoire par la force, les secondes que Jérusalem-Est demeure une partie du territoire palestinien occupé depuis 1967, en rejetant l'imposition à la ville par Israël de ce qu'il est convenu d'appeler la Loi fondamentale et de toutes mesures visant à modifier la composition démographique, la nature et le statut de la ville. La communauté internationale doit donc s'opposer vigoureusement à cette position déplorable que les responsables israéliens continuent de réaffirmer avec audace et la rejeter, conformément à la position de principe qui a été constamment prise à cet égard, comme il ressort notamment des résolutions de l'ONU.

À ce propos, le peuple palestinien et ses dirigeants ont exprimé leur profonde gratitude aux dirigeants de l'ensemble de la communauté internationale, dont Votre Excellence, pour les positions de principe qu'ils ont réaffirmées et les déclarations claires et vigoureuses qu'ils ont faites sur les dernières mesures illégales et unilatérales prises par Israël. Toutefois, ce qu'il faut à présent, c'est que la communauté internationale, y compris le Conseil de sécurité, prenne des mesures concrètes et décisives immédiates pour contraindre Israël à respecter le droit international, notamment à assumer les obligations qui sont les siennes au titre de la quatrième Convention de Genève, car s'il ne le fait pas, seront menacées non seulement les aspirations nationales palestiniennes en matière d'indépendance et d'établissement d'un État sur le territoire palestinien occupé depuis 1967, mais aussi la stabilité et la sécurité de toute la région.

La présente lettre fait suite aux 348 lettres que nous vous avons déjà adressées au sujet de la crise que connaît, depuis le 28 septembre 2000, le territoire palestinien

09-61487

occupé, y compris Jérusalem-Est. Ces lettres, datées du 29 septembre 2000 (A/55/432-S/2000/921) au 30 octobre 2009 (A/ES-10/468-S/2009/565), constituent des annales des crimes qu'Israël, Puissance occupante, commet contre le peuple palestinien depuis septembre 2000. Israël, Puissance occupante, doit répondre de ces crimes de guerre, de ce terrorisme d'État et de ces violations systématiques des droits de l'homme perpétrés contre le peuple palestinien et les auteurs de ces exactions doivent être traduits en justice.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de la dixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale, au titre du point 5 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur, Observateur permanent de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies  $(Sign\acute{e})$  Riyad **Mansour** 

09-61487